

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
33**

**Nombre de votants :  
33**

**Date de convocation :  
22 septembre 2020**

**Date d'affichage :  
5 octobre 2020**

L'AN deux mille vingt, le **28 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

**PRESENTS :**

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLETT, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Pierre DESMARETS*

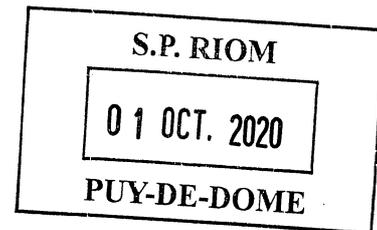
Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Monique STORKSEN*

Mme Karine PARRAIN, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Charles BRAULT*

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Pierre CHASSAING*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Monique STORKSEN**



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2020**

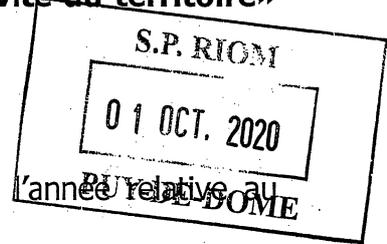
**QUESTION N° 12**

**OBJET : Budget Principal : décision modificative n° 3**

**RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN**

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »  
qui s'est réunie le 16 Septembre 2020.**

Il s'agit de la 3<sup>ème</sup> décision modificative (DM) de l'année relative au budget principal.



**Concernant la section de fonctionnement, elle s'équilibre à -7 689€.**

***En dépenses***

La crise sanitaire liée au coronavirus a entraîné des dépenses exceptionnelles qui n'étaient pas prévues au budget. Ainsi la ligne achats divers au 60628 doit être abondée de 73 000 € pour les achats de masques, virucides, protections individuelles des agents... il en va de même pour le compte 62876 (+3 125 €) qui concerne le remboursement à Riom Limagne et Volcans d'achat de masques distribués à la population. Toujours liés au Covid-19, 1 000 € sont nécessaires au 6232 (cadeaux de reconnaissance envers le personnel soignant) et pour finir 6 000 € au 6718 pour permettre le remboursement des usagers impactés par les annulations de cours ou de spectacles (culturels notamment).

En dehors des impacts significatifs de la crise sanitaire, d'autres lignes ont besoin d'être ajustées à la hausse : il s'agit de la contribution au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (+2 100 €), des admissions en non valeurs qui seront plus conséquentes cette année (+9 000 €), de la participation à l'OGEC (+16 850 €) ainsi que 3 lignes afférentes aux indemnités des élus (+4 000 €, +600 € et +400 €), ces dernières étant financées par des crédits disponibles sur la rémunération du personnel titulaire (-5 000 € au 64111).

La notification du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'année 2020 nous permet de réduire les crédits alloués à cette dépense de -46 849 € et ainsi de couvrir en partie les dépenses ci-dessus, le reste de celles-ci restant essentiellement financé par les dépenses imprévues (-67 715 €).

## ***En recettes***

La notification 2020 de la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) fait apparaître une nouvelle baisse pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Il est donc nécessaire de diminuer la prévision budgétaire de 7 689 € au compte 748313.

**Concernant la section d'investissement, elle s'équilibre à 108 727 €.**

## ***En dépenses***

Divers ajustements sont nécessaires au chapitre 21, le plus significatif étant l'achat par préemption des friches Masson (+750 000 €). Plusieurs lignes d'achat sont également mouvementées pour répondre à des besoins supplémentaires non connus lors du vote du budget : +9 200 € pour l'achat de matériel à Dumoulin et au Rexy, +18 000 € pour l'équipement des bâtiments communaux en serrures électroniques, +8 000 € pour l'équipement de la police municipale en caméras piétons et +8 000 € pour le remplacement de caméras de vidéoprotection.

Au chapitre 10, 10 000 € sont nécessaires pour des reversements d'indus sur des taxes d'aménagements perçues sur exercices antérieurs.

En ce qui concerne les opérations budgétaires, 527 € sont nécessaires pour clôturer l'opération des travaux à Loubeyrat. Les travaux de réfection des courts de tennis Henry Cochet, qui étaient prévus initialement sur 2 années seront intégralement réalisés sur l'exercice 2020, il est donc nécessaire d'abonder les crédits dédiés à cette opération de 110 000 € supplémentaires. A l'inverse, les travaux de toitures du gymnase Régis Chabert (-275 000€) ainsi que les travaux de l'AFU des Martres (-200 000 €) et ceux de la rue Versepuy (-330 000 €) ne feront l'objet d'aucun engagement cette année. Ces opérations peuvent donc être ponctionnées pour permettre le financement des autres dépenses ci-dessus.

## ***En recettes***

L'attribution de plusieurs subventions de la part du Conseil Régional pour l'équipement scénique du Rexy d'une part et l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection d'autre part permet l'inscription de 74 554 € supplémentaires au compte 1312.

Une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de 53 641 € pour les travaux initiés en 2019 à Loubeyrat nous a aussi été notifiée, elle est donc inscrite au compte 1326.

Le montant du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée 2020 relatif aux dépenses d'investissement 2019 a été notifié et permet de réévaluer la recette attendue de 19 177 €, de même pour les amendes de police qui elles peuvent être augmentées de 11 355 €.

Pour finir, et ce dans un souci de retranscrire au mieux à la réalité des recettes d'investissement attendues sur l'exercice 2020, les taxes d'aménagement sont diminuées de 50 000 € pour tenir compte du contexte particulier lié au confinement.

# COMMUNE DE RIOM

Le détail par ligne pour les deux sections est présenté dans le tableau qui suit :

## FONCTIONNEMENT

Article	Chapitre/ opération	LC	Libellé	Montant
60628	011	14269	achats divers liés au covid (masques, virucide...)	73000,00
6188	011	24281	prestations écoresponsabilité	-1200,00
6188	011	11900	prestations éclats de fêtes	-3000,00
6232	011	31536	frais divers covid cabinet du maire	1000,00
62876	011	31535	remboursements masques covid RLV	3125,00
64111	012	5202	rémunération personnel titulaire	-5000,00
739223	014	23277	FPIC	-46849,00
022	022	8146	dépenses imprévues	-67715,00
6531	65	5824	indemnités élus	4000,00
6533	65	5825	cotisations de retraite élus	400,00
6534	65	23267	cotisations de sécurité sociale élus	600,00
6541	65	16636	admissions en non valeur	9000,00
65548	65	232	contribution SIEG	2100,00
6558	65	652	participation OGEC	16850,00
6718	67	22219	remboursements usagers suite annulations cause COVID	6000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>7689,00</b>
748313	74	22239	dotation compensation réforme de la taxe professionnelle	-7689,00
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>7689,00</b>

## INVESTISSEMENT

Article	Chapitre/ opération	LC	Libellé	Montant
2111	21	15518	achat terrains (friches masson)	750000,00
2188	21	6803	matériel rexy et dumoulin	9200,00
2188	21	16790	serrures électroniques bâtiments communaux	18000,00
2188	21	8167	achat caméra piétons PM	8000,00
2188	21	26363	vidéoprotection	8000,00
2313	19003	31519	opération toitures gymnase Régis Chabert	-275000,00
2313	19006	1212	opération travaux Loubeyrat	527,00
2315	20001	31518	opération réfection des courts de tennis Henry Cochet	110000,00
2315	20002	27390	opération travaux de voirie AFU des Martres	-200000,00
2315	20003	31516	opération travaux de voirie rue Versepuy	-330000,00
10226	10	31533	versements taxes d'aménagement	10000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>108727,00</b>

S.P. RIOM  
**01 OCT. 2020**  
**PUY-DE-DOME**

# COMMUNE DE RIOM

10222	10	1448	FCTVA	19177,00
10226	10	23259	taxes d'aménagement	-50000,00
1312	13	11828	subventions Conseil Régional vidéoprotection+équipement Remy	74554,00
1326	13	17849	subventions CAF travaux Loubeyrat	53641,00
1342	13	6836	amendes de police	11355,00
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>108727,00</b>

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **approuver les modifications budgétaires décrites ci-dessus relatives au budget principal.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 28 septembre 2020**

**Le Maire,**

**Pierre PECOUL**

